

Avis public



Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles

Montréal 

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÉSOLUTIONS NUMÉROS PP-80 ET PP-81

AVIS EST DONNÉ :

QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 2 avril 2013, le conseil d'arrondissement a adopté les résolutions suivantes intitulées :

RÉSOLUTION SUR LE PROJET PARTICULIER PP-80

PROJET PARTICULIER VISANT À AUTORISER L'OCCUPATION DU BÂTIMENT SITUÉ AUX 3635 À 3675 BOULEVARD DU TRICENTENAIRE AFIN AUTORISER LES USAGES «ÉTABLISSEMENT DE JEUX RÉCRÉATIFS» (DÉFI-LASER, MINI-PUTT, STRUCTURE DE JEUX) DANS UN NOUVEL ÉTABLISSEMENT, DE NORMALISER LES ACTIVITÉS DES ÉTABLISSEMENTS EXISTANTS ET D'AJOUTER LES USAGES «SALLE DE RÉUNION, SALLE DE RÉCEPTION, SALLE DE DANSE ET SALLE DE SPECTACLES» ET L'ACTIVITÉ DE CAFÉ-TERRASSE – DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

ET

RÉSOLUTION SUR LE PROJET PARTICULIER PP-81

PROJET PARTICULIER VISANT À PERMETTRE L'OCCUPATION D'UN BÂTIMENT ET D'UN TERRAIN À DES FINS COMMERCIALES DE LA CLASSE D'USAGES COMMERCIAUX C.4 (COMMERCE ET SERVICE LOURD), ET LA TRANSFORMATION DU BÂTIMENT SITUÉ AU 11725, BOULEVARD RIVIÈRE-DES-PRAIRIES – DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

Ces résolutions entrent en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance des résolutions au bureau d'arrondissement situé au bureau d'arrondissement situé au 7380, boulevard Maurice-Duplessis, bureau 102, ainsi qu'aux bureaux Accès Montréal situés au 3445, rue Robert-Chevalier à Pointe-aux-Trembles, et au 8910, boulevard Maurice-Duplessis à Rivière-des-Prairies, aux heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Donné à Montréal,
ce 9^e jour du mois d'avril 2013.

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut

Cet avis, ainsi que ces résolutions peuvent également être consultés sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/rdp-pat